

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

100^e CONSEIL D'ADMINISTRATION (21 FEVRIER 2024)

Exécution 2023 marquée par une nouvelle hausse des financements conformément au plan d'avenir des transports

Paris, le 21 février 2024 – Le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) s'est tenu sous la présidence par intérim de **M. Rodolphe GINTZ**, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités.

Exécution budgétaire 2023

L'exécution budgétaire 2023 est marquée par une nouvelle hausse des financements conformément au plan d'avenir pour les transports.

Ainsi, **2/3** des **dépenses** ont bénéficié aux **modes alternatifs à la route** :

- 68% des **autorisations d'engagement** (notamment fer : 37,6% ; transports en commun et mobilités actives : 20,8% ; transport fluvial et ports maritimes : 4%) ;
- 65,7% des **crédits de paiement** (notamment fer : 35,6% ; transports en commun et mobilités actives : 16,3% ; transport fluvial et ports maritimes : 3,9%).

Les **ressources affectées** étaient générées par une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (51,7%), les concessions autoroutières (26,1%), une partie des amendes radar (4,8%) et une contribution solidaire sur les billets d'avion (6,1%). Pour le financement du plan de relance, l'Agence a bénéficié de subventions budgétaires (11,1%).

Conventions de financement approuvées et premier budget rectificatif 2024

Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième vague de conventions au titre de l'année 2024 : **12 conventions ou avenants de financement** pour un montant de 733,5 M€. Les nouvelles conventions concernent en particulier la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, le contournement ferroviaire Sud de Paris (modernisation de la ligne Massy-Valenton), le tunnel européen Lyon-Turin, la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur ainsi que la modernisation et la régénération des voies navigables.

Un premier budget rectificatif acte des ajustements liés à ces conventions.

Mise en œuvre du plan de relance

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre du **plan de relance** / volet transport. Fin 2023, sur 3,06 milliards d'euros : toutes les autorisations d'engagements (AE) ont été consommées à l'exception d'une partie des AE réservées pour le 4^{ème} appel à projets TCSP qui ont été reportées en 2024 et 1,5 milliards d'euros de crédits de paiement a été exécuté.

Agenda

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **17 avril 2024**.

A noter également : la **3^{ème} édition** du [Hackathon européen](#) sur le thème « Améliorer les infrastructures de transport pour des mobilités actives : lieux, nœuds et plates-formes pour une transition des mobilités » se tiendra le 26 mars 2024. Avec le soutien du ministère chargé des transports, l'Université Gustave Eiffel et l'AFIT France mènent une réflexion autour des évolutions des mobilités (marchandises et voyageurs) et des impacts sur les besoins en matière d'infrastructures de transport.

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités ainsi que le volet transport du plan de relance, et co-finance de grands projets structurants, la modernisation d'infrastructures de transport et leur régénération.

Le budget annuel de l'Agence est de plus de 4,5 milliards d'euros. L'AFIT France est administrée par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité – le [rapport d'activité 2022](#), les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

Contacts presse du ministère chargé des transports

Tél : 01 40 81 10 86

Mél : presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@afit-france.fr